

patriotisme, les discours du représentant de Waterloo-nord (M. Weichel) et de l'honorable député de Labelle (M. Achim) rendent un précieux hommage à ces principes.

Mon honorable ami de Waterloo-nord a rappelé la part que les citoyens d'origine allemande ont prise à l'édification de l'empire et plus particulièrement à celle de notre jeune nation. Nous avons eu lieu de constater et d'apprécier, surtout depuis la déclaration de la présente guerre, le patriotisme, la fidélité et le dévouement à ce pays de nos compatriotes d'origine allemande. Ainsi que mon honorable ami l'a si bien dit, leur situation ne laissait pas d'être embarrassante, mais leur attachement à la terre natale, à ses institutions et à tout ce qu'elle représente dans le monde s'est accordé en tous points avec leur fidélité envers leur patrie d'adoption et les institutions de notre empire.

Nous comptons parmi nos compatriotes des personnes d'origine allemande qui ont vu le jour au Canada et sont des canadiens comme nous-mêmes, sachant apprécier à leur juste prix les libertés qui nous appartiennent de droit. D'autres compatriotes sont nés soit en Allemagne soit en Autriche-Hongrie; ceux-là, nous les avons invités à immigrer au Canada pour participer avec nous à l'édification de la nation canadienne. Des premiers il n'y a rien à dire; il suffit de rappeler la bonne foi et le zèle qu'ils ont manifestés, depuis le commencement de la guerre, en tout ce qui touche à la prospérité du Canada et l'empire. En ce qui a trait aux seconds. Je répète ce que j'ai déclaré, au mois d'août dernier, lors du débat engagé sur des sujets relatifs à la guerre, qu'en général et sauf de très rares exceptions, les immigrants venus d'Allemagne ou d'Autriche-Hongrie et qui se sont fait naturaliser citoyens canadiens ont observé fidèlement et dignement les lois et les règlements de notre pays. Je crois pouvoir parler ainsi avec connaissance de cause, vu qu'il m'a fallu, pour remplir une partie de mes fonctions publiques, me renseigner à fond sur les opinions de ces personnes dans les circonstances au Canada.

Mon honorable ami de Labelle (M. Achim) représente ici une race qui fut la première à s'établir dans ce Dominion, une race qui a prouvé combien parfaitement elle comprend et apprécie les principes de liberté qui sont à la base même de cet empire. Sa présence en cette enceinte, aujourd'hui, et l'éloquent discours qu'il nous

a fait entendre représentent également le témoignage de l'estime dans laquelle cette race tient au Canada, les libertés qui sont l'apanage de tous les habitants de ce pays sans distinction de race ou de croyance religieuse.

Mes honorables amis—et leur exemple a été suivi par le très honorable chef de l'opposition—ont parlé de la perte que les membres de cette Chambre ont éprouvée par la mort de quelques-uns de ceux qui faisaient partie de cette Chambre. Feu M. Emmerson a fourni une longue carrière publique; cet homme s'est rangé parmi ceux qui ont pris une part éminente dans les débats poursuivis en cette enceinte et l'intérêt et le zèle qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait étaient fort remarquables. Je me joins à mes honorables amis pour exprimer aux parents qui lui survivent la sympathie de tous les membres de cette Chambre, sympathie qui est sincère, j'en suis convaincu.

Depuis la dernière session, mes bons amis George Clare et le major Thomas Beattie sont également disparus de la scène de ce monde. Ils n'ont pas pris de part bien active ou bien marquée dans les débats de cette Chambre, mais ce furent des hommes qu'une longue expérience des affaires publiques rendaient précieux. J'ai eu l'occasion déjà d'exprimer mon appréciation des relations que j'ai entretenues avec eux dans la vie publique et des belles qualités dont ils ont donné des preuves tangibles dans l'exercice de leurs fonctions de membres de cette Chambre. Rarément ils ont pris la parole en cette enceinte, mais lorsqu'il leur est arrivé de se faire entendre ce fut avec un savoir et un à propos qui donnaient du poids à leurs paroles dans l'esprit de tous les membres de la députation.

Je n'ai rien à reprendre dans les observations que mon très honorable ami a communiquées à la Chambre touchant certaines questions qu'il a jugé à propos de commenter. Quant à ce que j'ai moi-même discuté, durant la vacance, je puis dire que je n'ai pas débattu la question dont il a parlé si ce n'est qu'en faisant allusion à l'influence probable que les événements des six derniers mois pourraient avoir sur cette question, lorsque celle-ci serait soumise à notre examen. Je partage presque entièrement l'avis que mon très honorable ami a exprimé, aujourd'hui, sous ce rapport. Certes, je serais le dernier membre de cette Chambre à soutenir ou à prôner un sys-